



## CONTACTS

Si vous souhaitez avoir des informations sur le fonctionnement; des accueils de loisirs périscolaires, de la pause méridienne ou de l'accueil de loisirs extrascolaire, Marina et Vanessa se tiennent à votre disposition par mail ou par téléphone.

**Attention ! changement d'adresse mail pour les demandes d'inscriptions (ainsi que les changements)**

**[directionalsh@laroquebrussanne.fr](mailto:directionalsh@laroquebrussanne.fr)**

(Les bons de modifications sont toujours disponibles à l'accueil de la mairie)

### **Ecole élémentaire :**

#### **Responsable du site :**

**Marina : 06.30.47.75.99**

(Joignable pendant les heures d'ouverture)

[directionalsh@laroquebrussanne.fr](mailto:directionalsh@laroquebrussanne.fr)



### **Ecole maternelle :**

#### **Responsable du site :**

**Vanessa : 06.99.39.08.24**

(Joignable pendant les heures d'ouverture)

[directionalsh@laroquebrussanne.fr](mailto:directionalsh@laroquebrussanne.fr)

### **Service Enfance & Loisirs :**

Permanences du régisseur (paiements)

Tous les Mardis et Jeudis matin de 9h à 11h

#### **Responsables du service :**

**Virginie : 06.78.57.70.57**

**Laetitia : 06.45.60.32.90**

[enfanceetloisirs@laroquebrussanne.fr](mailto:enfanceetloisirs@laroquebrussanne.fr)



## Calendrier des vacances scolaires et périodes d'inscriptions au centre de loisirs 2018/2019

### Automne 2018

Du Samedi 20 Octobre au Dimanche 4 Novembre.

L'accueil de loisirs sera ouvert du Lundi 22 au Mercredi 31 Octobre.

(Fermeture de l'accueil de loisirs le Jeudi 1 et le Vendredi 2 Novembre).

Période d'inscription : A partir du Mercredi 26 Septembre et au plus tard le Jeudi 18 Octobre.

### Noël 2018

Du samedi 22 Décembre au Dimanche 6 Janvier .

(Fermeture de l'accueil de loisirs à cette période)

### Hiver 2019

Du Samedi 9 Février au Dimanche 24 Février.

L'accueil de loisirs sera ouvert du Lundi 11 au Vendredi 23 Février .

Période d'inscription : A partir du Mercredi 16 Janvier et au plus tard le Jeudi 7 Février.

### Printemps 2019

Du Samedi 6 Avril au Dimanche 21 Avril.

L'accueil de loisirs sera ouvert du Lundi 8 au Vendredi 19 Avril .

Période d'inscription : A partir du Mercredi 13 Mars et au plus tard le Jeudi 6 Avril.

(Pont de l'ascension : Mercredi 29 Mai : fermeture du centre de loisirs, et du Jeudi 30 Mai au Dimanche 2 Juin : les enfants n'auront pas classe)

**Renouvellement des dossiers pour l'année scolaire 2019/2020 du 29/04 au 29/05/2019.**

### Été 2019

Du Samedi 6 Juillet au Dimanche 1 Septembre.

L'accueil de loisirs sera ouvert du Lundi 8 Juillet au vendredi 9 Août.

Période de préinscription : A partir du Lundi 6 Mai et au plus tard le Mercredi 5 Juin.

(Fermeture de l'accueil de loisirs du 12/08 au 30/08)

## Le service « Enfance & Loisirs »



Commune de La Roquebrussanne

# RENTREE 2018/2019



## Nouvelle organisation

**Service Enfance & Loisirs**

Mairie de La Roquebrussanne

31, rue Georges Clémenceau

83 136 LA ROQUEBRUSSANNE



Le service Enfance & Loisirs a été créé le 1er Septembre 2015, il organise toutes les activités péri, intra et extrascolaires.

Tous les projets d'animations proposés à vos enfants sont en adéquation avec les orientations pédagogiques du Projet Educatif de Territoire (consultable sur demande).

**MODALITES D'INSCRIPTIONS :**



Un seul dossier pour toutes les activités organisées par le service. Celui-ci doit être complet, et enregistré au plus tard 7 jours avant la date d'inscription souhaitée.

Un exemplaire est distribué dans chaque classe, au mois de Mai et disponible à l'accueil de la mairie.

**Accueils périscolaires, Pause méridienne et Mercredis :**

Les modifications/annulations doivent être envoyées par mail (ou par le biais des bons de modification disponibles à l'accueil de la mairie) au plus tard le Jeudi avant 12h pour la semaine suivante.



**Accueil de loisirs extrascolaire (vacances) :**

Lors des petites vacances scolaires, il est possible d'inscrire votre enfant 4 ou 5 jours par semaine. Pour les vacances d'été les inscriptions ne peuvent s'effectuer qu'à la semaine. Celles-ci devront être envoyées par mail (ou par le biais de fiches d'inscriptions disponibles à l'accueil de la mairie) pendant les périodes d'inscription (Cf. dates au verso).

Les modifications restes possibles pendant toute la période d'inscriptions, passez ce délai, les prestations seront facturées.

**En cas d'absence pour maladie :**

- \*Il est possible d'annuler les inscriptions du lendemain **la veille avant 10h** :
- \* Prévenir rapidement la responsable de site par téléphone.
- \*Fournir un certificat médical dans les 48h suivants l'absence.

Si ces étapes sont respectées les prestations ne seront pas facturées.



**RESTEZ INFORMES :**



Nous utilisons différents moyens pour diffuser les informations relatives au service :

- \*La page Facebook : LaRoquebrussanne
- \*Par mail : inscrivez vous sur la liste de diffusion sur le site de la commune rubrique : « liste de diffusion » (<https://www.laroquebrussanne.fr/inscription-listes-de-diffusion.html>)
- \*Affichage dans les panneaux réservés au service devant chaque école.

**FACTURATION :**

Les activités sont facturées par période (de vacances à vacances), une facture unique est envoyée lors des vacances scolaires pour la période écoulée.

Les moyens de paiements acceptés :

- \*Espèces (exclusivement lors des permanences du régisseur)
- \*Chèques (à déposer à l'accueil de la mairie ou lors des permanences du régisseur)
- \*CESU (uniquement pour les vacances scolaires)
- \*Prélèvement automatique (sur demande à [enfanceetloisirs@laroquebrussanne.fr](mailto:enfanceetloisirs@laroquebrussanne.fr))

**HORAIRES :**

**Accueil de loisirs :**  
Installé à l'école élémentaire (au portail côté salle de restauration scolaire)

<b>Mercredis :</b> Accueil matin : 7h30/9h Départ 1/2 journée : 13h30/14h Départ journée : 17h/18h	<b>Vacances scolaires :</b> Accueil matin : 7h30/9h Accueil soir : 17h/18h
---	--

**Ecole élémentaire :**  
(au portail côté salle de restauration scolaire)

**Accueil périscolaire du matin :** 7h30 à 8h40  
**Pause méridienne :** 11h40 à 13h40  
**Accueil périscolaire du soir :** 16h40 à 18h

**Ecole maternelle :**  
(dans la salle de motricité)

**Accueil périscolaire du matin :** 7h30 à 8h30  
**Pause méridienne :** 11h30 à 13h30  
**Accueil périscolaire du soir :** 16h30 à 18h

